

LIGNE 18 :
AÉROPORT D'ORLY < > VERSAILLES CHANTIERS (LIGNE VERTE)

LIGNE 18

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Hiver 2015 - 2016

PIÈCE
J.4

Annexe

Approbation du bilan de la concertation
par la CNDP

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2015

DÉCISION N° 2015 / 53/ L18 / 2

PROJET DE LIGNE 18 – TRONCON AEROPORT D'ORLY-VERSAILLES CHANTIERS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-13-1,
- vu l'article 3 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,
- vu la délibération n° CS 2011-4 du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris en date du 26 mai 2011,
- vu le décret 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris,
- vu la décision n°2015/9/L18/1 du 4 février 2015, désignant Madame Isabelle JARRY comme garante de la concertation renforcée sur le projet de ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris,
- vu le bilan de la concertation avant enquête publique établi par la Société du Grand Paris en novembre 2015,
- vu le rapport de Madame Isabelle JARRY, établi en octobre 2015,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Il est donné acte du bilan du maître d'ouvrage et du rapport de la garante concernant la concertation post-débat public relative au projet de ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique.

Le Président



Christian LEYRIT



Société du Grand Paris
Immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitiers
93200 Saint-Denis

www.societedugrandparis.fr